

DÉCISION N° : 2005-MC-2920

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 811920

DOSSIER N° : 9373

Objet : Exploration Tom inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 1er août 2005;

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Exploration Tom inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 500 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,50 \$ l'action et d'une option auprès de Anchor Securities Limited, cette option leur permettant de souscrire à un maximum de 50 000 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement.

Fait à Montréal, le 10 août 2005.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

EB/pg